



MAI 2019

COMITÉ DE PILOTAGE CLAUSES D'INSERTION



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020





SOMMAIRE

- Introduction
- Bilan année 2018
- Projets et perspectives
- Conclusion
- Questions diverses



INTRODUCTION



Une dynamique d'achats responsables réaffirmée par l'État

R2123-7

Article 28
Insertion = objet du marché

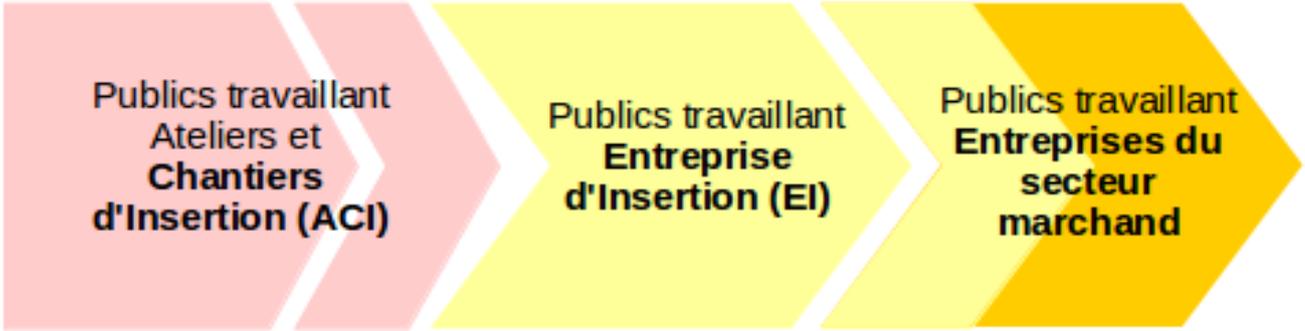
L2152-7 et L2112-2

Article 52-38
Insertion = critère de choix

L2112-2

Article 38
Insertion = condition d'exécution

Public travaillant en ETTI



Articles 36 et 37
Insertion = marchés réservés

L2113-12 36.1 : Travailleurs Handicapés.

L2113-13 36.2 : SIAE

L2112-15 37 : ESUS

Accompagnement social

Accompagnement professionnel

Ordonnance de 2015 et décret de 2016, nouveau code de la commande publique depuis le 1^{er} avril 2019



Une offre de services adaptée aux différents acteurs des clauses et aux différents outils juridiques

• Aux acheteurs :

- Identification des marchés
- conseil dans le choix du cadre juridique
- appui pour la rédaction des pièces de marchés
- suivi et évaluation de la bonne exécution des clauses

• Aux entreprises :

- conseil et accompagnement à la mise en œuvre de la clause
- aide au recrutement
- adaptation des candidats aux spécificités des entreprises

• Aux demandeurs d'emploi

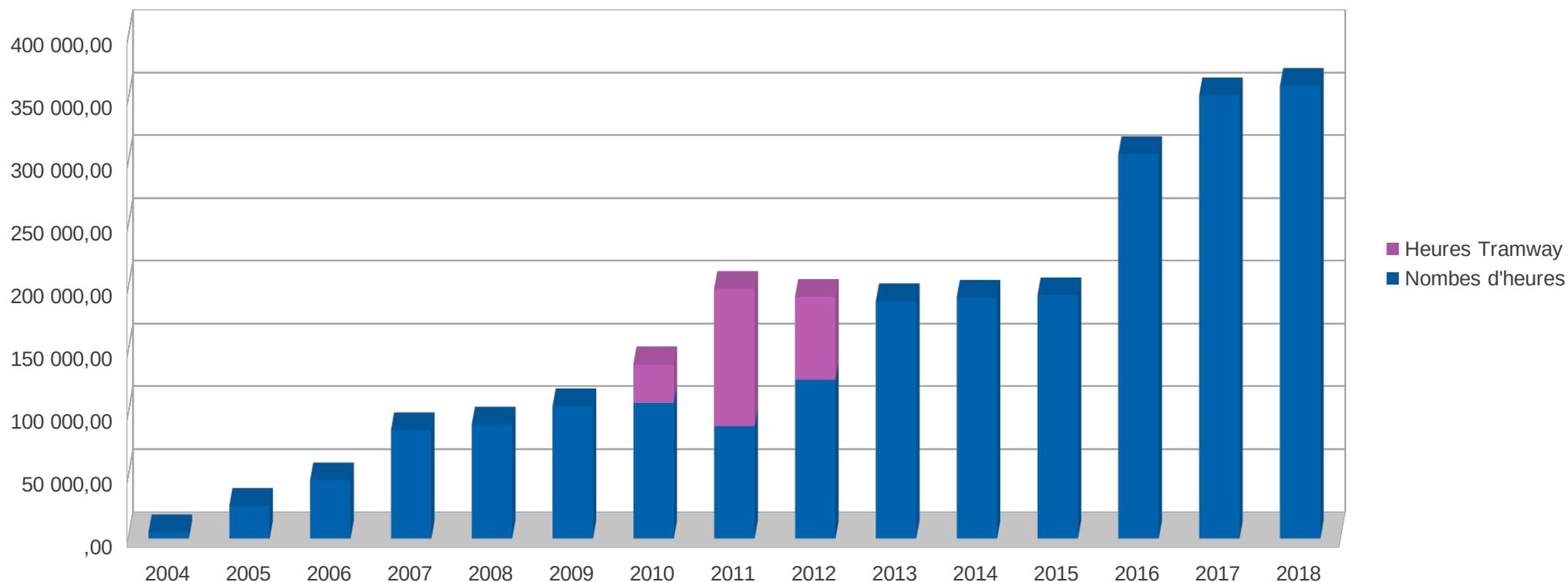
- validation administrative de l'entrée
- présélection, préparation des candidats
- mise en relation avec les entreprises
- gestion des parcours d'insertion professionnelle

**Une offre de services
qui évolue au gré
des stratégies d'achat
des donneurs d'ordre**



Depuis 2004, un cadre favorable sur notre territoire sous l'impulsion de Dijon Métropole

Évolution du nombre d'heures réalisées





BILAN ANNÉE 2018

CLAUSES D'INSERTION



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020





En 2018 : 360 480 heures d'insertion,
915 contrats signés

Types entreprises	Nombre d'heures réalisées	Nombre de salariés	File active 2018	Nouvelles orientations validées 2018	Embauches 2018
AI	268,50	7	0	0	0
ACI	35 469,17	107			
ESAT	10 280,20	55			
EA	44 657,96	98			
Entreprises d'insertion	123 293,86	309			
Sous Total	213 969,69	576	0	0	18
GEIQ	7 754,45	9	131	134	82
Embauche directe entreprises	95 265,08	102			
ETTI	43 490,88	105			
Sous Total	146 510,41	216	131	134	82
TOTAL	360 480,10	792	131	134	100



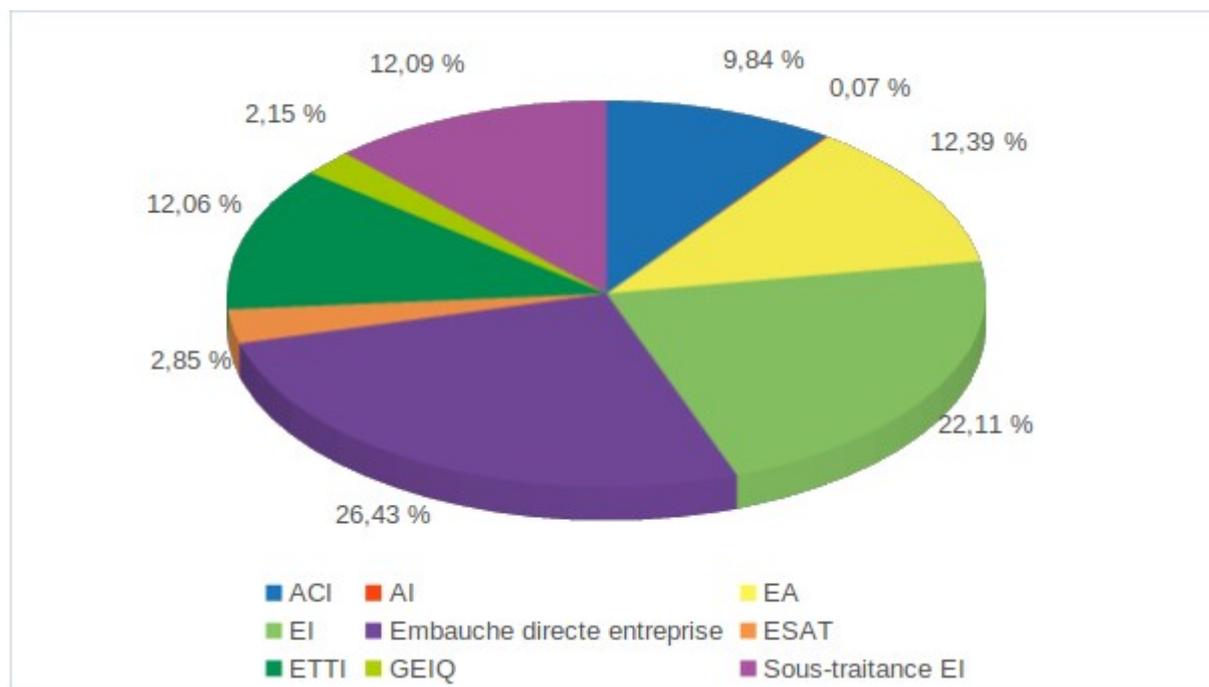
123 entreprises attributaires impliquées...

- **93 entreprises du secteur BTP**
- **17 entreprises du secteur services**
- **2 entreprises d'insertion**
- **2 chantiers d'insertion**
- **1 association intermédiaire**
- **4 ESAT et 3 EA**



40% des heures concernent une mise à disposition ou une embauche au sein des entreprises

Types d'entreprises	Nb d'heures réalisées
ACI	35 469,17
AI	268,50
EA	44 657,96
EI	79 705,62
Embauche directe entreprise	95 265,08
ESAT	10 280,20
ETTI	43 490,88
GEIQ	7 754,45
Sous-traitance EI	43 588,24
Total	360 480,10

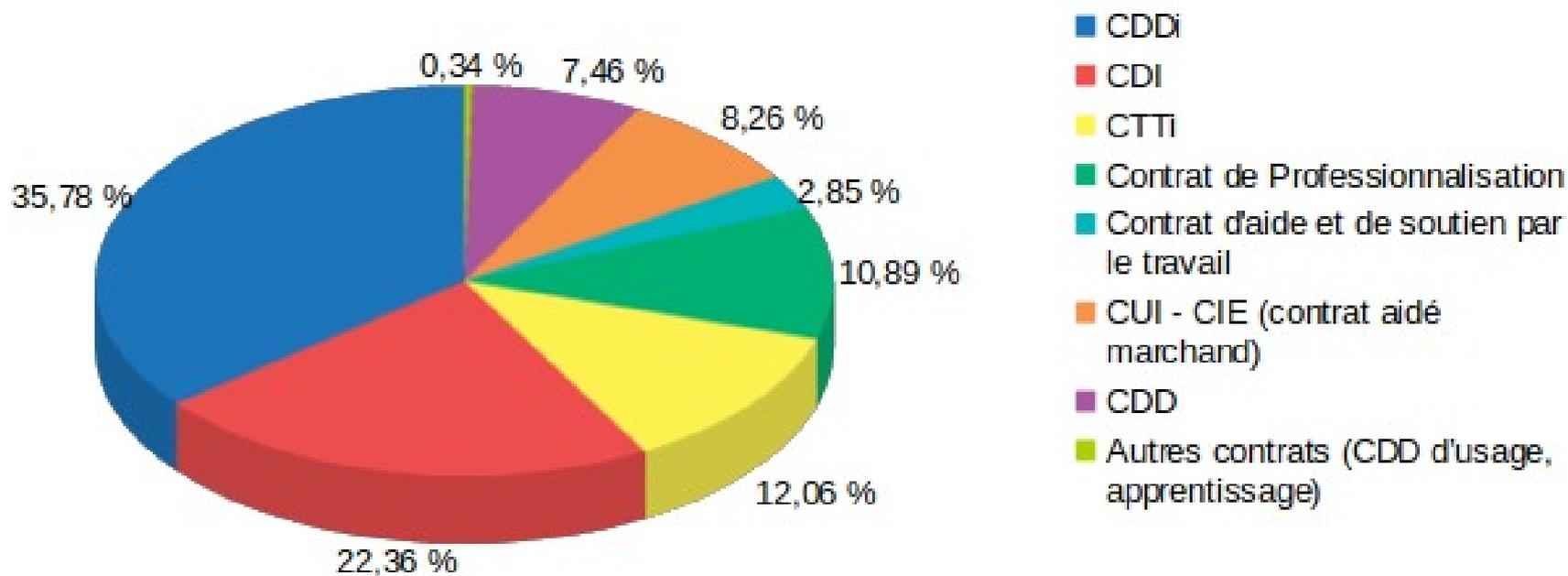




53 % de contrats signés dans le cadre de contrats de travail de droit commun

- Afin de réaliser leurs engagements d'insertion, les entreprises ont différentes modalités à leur disposition

Répartition du nombre d'heures d'insertion par type de contrat





72 % des embauches concernent des hommes

Sur les 774 salariés, on compte :

- 217 femmes
- 557 hommes
- Dont 20 % de bénéficiaires du RSA

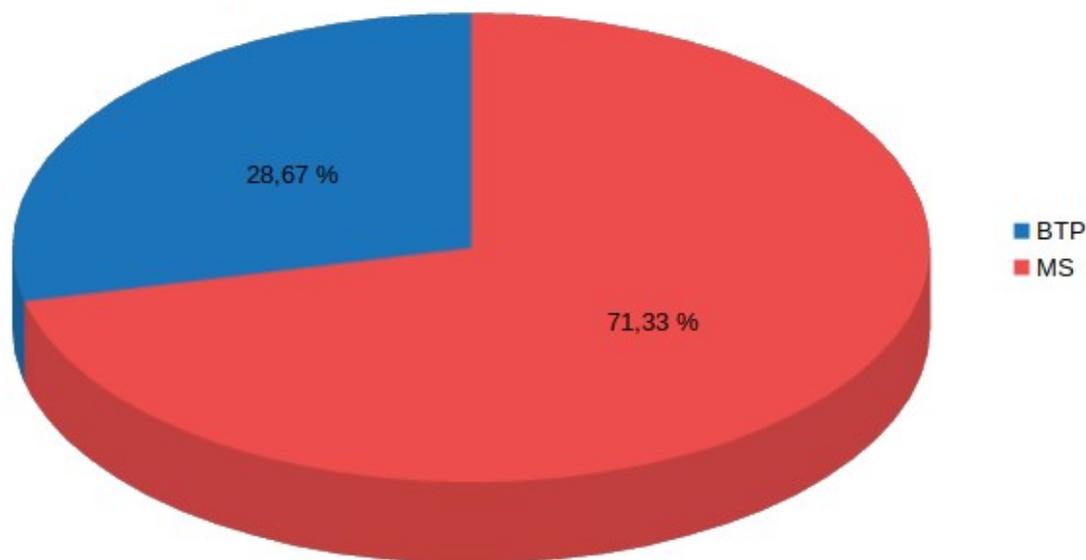


Les marchés de services représentent 71 %
des heures réalisées...

- BTP : 103 333,21 heures réalisées
- Services : 257 146,89 heures réalisées

En 2017
BTP : 108 265,67 h.
Services : 244 579,98 h.

Répartition des heures par secteur d'activités



9 ... et 81 % des salariés

Secteur d'activité	Nombre de salariés		Heures réalisées	Dont QPV
	Accompagnement Créativ' ¹	Autre accompagnement ²		
BTP	155	0	103 333,21	23,23 %
Marchés de services	72	576	257 146,89	27,80 %
Total	227	555	360 480,10	

1 *Accompagnement délégué à l'ARIQ BTP pour le secteur BTP dans le cadre d'une prestation*

2 *EA – ESAT – EI - AI - ACI*

76% des salariés sont domiciliés à Dijon Métropole, dont 52 % à Dijon

Domiciliation des salariés des 24 communes de Dijon Métropole

Communes	Nombre de salariés	Dont QPV
Dijon	405	114
Chenôve	65	55
Longvic	27	16
Quetigny	26	14
Chevigny-Saint-Sauveur	22	11
Talant	15	
Fontaine-lès-Dijon	6	
Saint-Apollinaire	6	
Neuilly-lès-Dijon	4	
Perrigny-lès-Dijon	3	
Plombières-lès-Dijon	2	
Crimolois	1	
Hauteville-lès-Dijon	1	
Total	583	210

- 27 % des salariés sont issus d'un quartier prioritaire
 - Pour mémoire, 8 % de la population de Dijon Métropole
- 191 salariés sont domiciliés hors des 24 communes de Dijon Métropole (soit 24%)



Un parcours moyen de 465 heures

- Un dispositif qui contribue à enrichir l'offre d'insertion et de formation du territoire :
 - BTP : un parcours moyen de 666 heures
 - Services : un parcours moyen de 410 heures
 - Les entreprises de propreté utilisent rarement les contrats d'intérim. Ils embauchent directement en cdd à temps partiels.

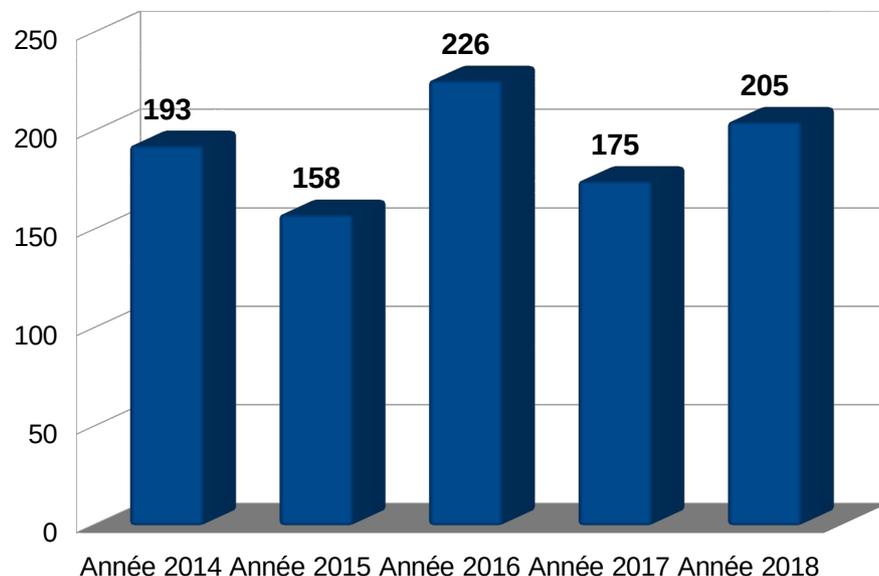


169 personnes ont été orientées sur le dispositif clauses

25,4 % des personnes orientées sont issues d'un QPV
Les orientations 2018 :

Secteur d'activité	Nombre d'orientations	Nombre d'orientations validées
BTP	134	85
MS	71	49
Total	205	134

Les orientations depuis 5 ans :



Origine des prescripteurs :

Prescripteurs	Nombre d'orientations
ID INTERIM	49
PLIE	40
ARIQ BTP	33
EUREKA	28
POLE EMPLOI	24
SENTIERS	9
ENTREPRISE	7
MILO	5
CAP EMPLOI	4
Espace Emploi Longvic	3
ENVIE	2
ANS	1
Total	205



100 embauches durables

- 47 salariés dans le secteur BTP
- 53 salariés dans le secteur des services

EMBAUCHES	
Type de contrat	Nombre de salariés
CDI	54
Contrats de Professionnalisation	26
CDD	17
Création d'entreprise	2
Formation qualifiante	1

24% des personnes embauchées sont domiciliés sur un quartier prioritaire.



28 donneurs d'ordre, 123 opérations «clausées»

Donneurs d'ordre		Volume d'heures	%
DIJON METROPOLE		204 071,74	56,61 %
Bailleurs	VILLEO - HABELLIS	25 730,30	29,75 %
	GRAND DIJON HABITAT	35 930,82	
	ORVITIS	45 564,37	
Communes et communautés de communes	Ville de DIJON	8 421,48	7,16 %
	Ville de QUETIGNY	4 932,36	
	Ville de CHENOVE	4 336,93	
	Ville de TALANT	2 454,44	
	CC PLAINE DIJONNAISE	1 350,00	
	VILLE DE MONTBARD	1 193,50	
	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE	1 028,50	
	Ville de LONGVIC	848,34	
	Ville de VENAREY LES LAUMES	780,00	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTBARDOIS	462,00	
Services de l'état	SGAR (PREFECTURE REGION BOURGOGNE)	3 901,00	2,23 %
	MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI	2 276,25	
	CPAM DE LA COTE D'OR	1 034,24	
	AGROSUP	506,92	
	CARSAT BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	243,25	
	PREFECTURE BOURGOGNE	50,50	
	INRA CENTRE DE DIJON	42,00	
Donneurs d'ordre privés	EIFFAGE AMENAGEMENT	3 118,00	1,33 %
	ATIK SA	919,50	
	ADIM	599,19	
	LA VAPEUR	175,50	
SPLAAD		7 587,95	2,10 %
SNCF		2 474,02	0,69 %
SEM - SOCIETE EST METROPOLE		447,00	0,12 %



Notre activité de conseil en 2018

- **24 donneurs d'ordres** nous ont consultés pour...
- **55 opérations** représentant...
- **58 396 heures** d'engagement d'insertion



Projets et perspectives



OPÉRATIONS EN COURS ET PROJETS

- Les grandes opérations en cours :
- Travaux du Musée des Beaux Arts et de la piscine du Carroussel,
- École de gendarmerie à Longvic,
- Travaux de Réhabilitation à Fontaine d'Ouche (Ilot Corse),
- Travaux de maintenance de voies SNCF,
- Construction de logements Avenue du Drapeau Quartier, Heudelet - Promoteur Privé ATIK,
- Cité de la Gastronomie,
- Le nouveau marché de nettoyage de locaux de Dijon Métropole,
- La manutention et entretien de containers de l'INRA,
- L'entretien des espaces verts pour le SGAR

Prévisions 2019

Marchés de services :

- la délégation de service public gestion et exploitation du parc des expositions et palais des congrès
- la délégation de service public eau potable pour Dijon métropole
- la délégation de service public assainissement pour Dijon métropole

Marchés de travaux :

- VNF travaux sur barrages et écluses et prestations intellectuelles
- DRAC travaux de restauration et mise en valeur de la cathédrale St Bénigne
- SNCF Travaux gare de Dijon et Les Laumes
- Piscine des Grésilles – Dijon Métropole
- Entretien et travaux de Voiries – Dijon Métropole



Conclusion



Un dispositif au services des besoins économiques du territoire

- Les clauses d'insertion permettent de s'inscrire dans une démarche de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire de la Métropole**
- En cela, elles constituent **un véritable service RH aux entreprises**, adapté à la réalité de la main d'œuvre et aux tensions présentes sur le marché du travail.



QUESTIONS DIVERSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION.

 CLAUSES
D'INSERTION
creativ'

contact@creativ21.fr
creativ21.fr